

## cinq ans de lutte pour se bâtir une vie qu'Ottawa veut défaire

Il a fallu cinq ans aux employés de G. Lapalme pour se bâtir une vie qui a du bon sens. Chaque année ils ont été pris dans des conflits très durs avec leur ancien employeur Rod Service, derrière lequel on sentait toujours la présence du ministère des postes.

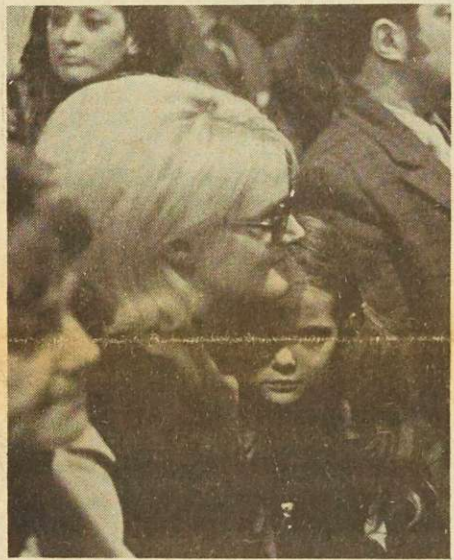
Chaque année ils ont failli tout perdre. Mais chaque année ils ont

réussi à déjouer les pièges qu'on leur tendait et à améliorer un peu plus chaque fois leurs conditions de travail et leur sécurité d'emploi.

Et soudain le gouvernement leur dit: renoncez à tout ce que vous avez bâti ensemble depuis cinq ans, renoncez à votre syndicat qui vous a permis de bâtir ce que vous avez bâti, allez vous noyer dans le grand

tout de la fonction publique, acceptez une diminution de salaire, renoncez à votre ancienneté et acceptez de repartir à zéro comme si vous n'aviez jamais travaillé dans la poste.

Et le gouvernement ajoute: si vous n'acceptez pas mes conditions, vous êtes chômeurs. Les anciens rois n'agissaient pas avec plus de brutalité envers leurs sujets.



**Les employés  
de G. Lapalme,  
c'est leurs  
maris et  
leurs pères**



## Leur résistance passive a ébranlé le gouvernement

La résistance passive des employés de G. Lapalme a pris le gouvernement par surprise et l'a ébranlé. En se réunissant chaque jour au centre Paul Sauvé, les employés de G. Lapalme ont consacré dans les faits le droit d'association que le gouvernement leur refusait.

Pour le gouvernement, les employés de G. Lapalme ne devaient plus exister collectivement après le premier avril. Mais les employés de G. Lapalme ont continué d'exister quand même, et par leur seule force morale, ils ont amené le gouvernement à négocier avec le syndicat même après le 1er avril.

Résumons les faits: au mois de janvier, le ministre des postes, M. Kierans, décide de remplacer G. Lapalme par quatre contracteurs différents, de manière à démembrer l'unité de négociation des employés de G. Lapalme.

Les employés se débattent pour garder leurs droits acquis, et le gouvernement est obligé de nommer un commissaire-enquêteur pour réparer l'erreur de Kierans sans perdre la face. Ce commissaire-enquêteur, c'est Carl Goldenberg. Dans son rapport, il déclare que les contracteurs choisis par M. Kierans n'étaient pas en mesure d'assurer le service. Il recommande que les contrats leur soient retirés, et que le ministère des postes

prenne à sa charge la cueillette du courrier assurée jusque-là par la compagnie G. Lapalme.

Mais si Carl Goldenberg semble blâmer son ami intime, M. Kierans, ce n'est qu'en apparence. Car dans la deuxième partie de son rapport, Carl Goldenberg s'arrange pour que le gouvernement puisse quand même réaliser le plan tracé par M. Kierans pour détruire le syndicat.

Carl Goldenberg recommande d'intégrer les employés de G. Lapalme au ministère des postes, mais il ne dit pas comment, pour laisser au gouvernement la possibilité de détruire le syndicat d'une manière plus habile que Kierans avait essayé de le faire.

Alors le gouvernement dicte ses conditions:

- 1- Seulement 257 employés sur 450 seront engagés le 1er avril.
- 2- Ces employés subiront une baisse de salaire variant de 49 à 25 cents de l'heure. (Leur salaire était de \$3.25 et ils auraient été intégrés dans la fonction publique à des salaires variant de \$2.76 à \$3.)
- 3- Ces employés devront abandonner leur syndicat et adhérer au conseil des unions des postes.

4- Ces employés devront faire six mois de probation avant d'être permanents, même s'ils ont plusieurs années de service.

5- Ces employés perdront tous leurs droits d'ancienneté et recommenceront à zéro.

6- En outre, 40 employés à temps partiel seront engagés, mais leur salaire sera réduit de \$3.25 à \$2.28. Voilà quelle était la première position du gouvernement, qui ajoutait: après le 1er avril, si les employés de G. Lapalme n'acceptent pas mes conditions, j'en prendrai d'autres à leur place.

Mais après le 1er avril, les employés de G. Lapalme ont continué à exister collectivement. Ils sont allés collectivement au parlement d'Ottawa, à plusieurs reprises, de sorte que le gouvernement a été obligé de modifier sa position.

Finalement, le gouvernement a accepté d'engager 295 employés au lieu de 257 (plus 45 à temps partiel), il a réduit la période de probation de six mois à un jour, et il a accepté que les employés gardent le même salaire jusqu'à la signature d'une nouvelle convention avec le conseil des unions des postes (ce qui veut dire probablement une diminution de salaire à la signature car l'offre du gouvernement au conseil des unions des postes est de \$3.16). Mais sur le maintien de l'unité de négociation, le gouvernement est resté inflexible.



Frank Diterlizzi, président du syndicat des employés du transport postal (CSN), s'adressant au président du conseil du trésor M. Charles Drury, au parlement d'Ottawa.

Photo Presse canadienne

## Une leçon de démocratie au parlement

Le 13 avril, les employés de G. Lapalme ont donné une leçon de démocratie aux membres du gouvernement Trudeau. Comme le premier ministre Trudeau avait accusé les dirigeants de leur syndicat de ne pas leur dire toute la vérité sur les propositions du gouvernement, les employés ont décidé de clarifier la question.

Ils se sont rendus à Ottawa pour entendre les explications de la bouche même du porte-parole gouvernemental, le président du conseil du trésor M. Charles Drury. La réunion a eu lieu dans le parlement. Et après avoir écouté les explications de M. Drury, ils ont tenu devant lui un vote secret dont voici le résultat:

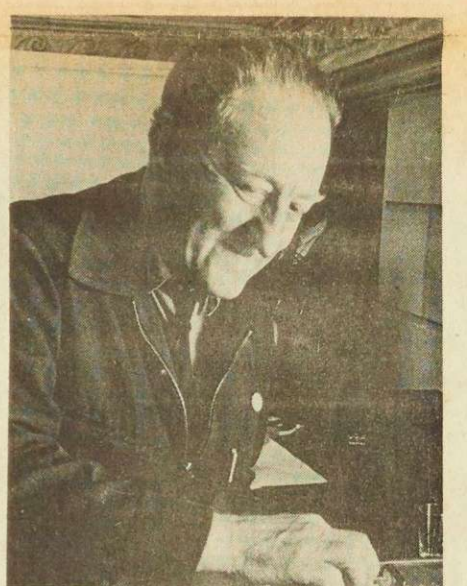
Pour les propositions du gouvernement	6
Contre les propositions du gouvernement	399
Bulletins annulés	10

Le vote a été fait par appel nominal de chaque employé, et il a été surveillé par deux journalistes, M. Clément Brown du Montréal-Matin et M. Claude Turcotte de La Presse.

Après l'annonce du résultat, M. Drury a déclaré aux employés qu'il avait été fort impressionné par la manière dont le vote s'était déroulé, que c'était un vote très démocratique qui exprimait sans équivoque la volonté des employés, et qu'il n'y avait eu aucune influence démagogique. Et interrogé par les journalistes présents, il a ajouté qu'il allait rencontrer le cabinet pour lui faire une nouvelle recommandation.

Pourtant le lendemain, M. Drury adressait une longue lettre au président du syndicat pour lui dire que le gouvernement maintenait ses positions, et qu'il ne voyait plus l'utilité de négocier.

La volonté des travailleurs ne compte pas pour le gouvernement.



Gérard Campion, 15 enfants, 12 ans de service. Comme ses confrères, il est allé voter au parlement d'Ottawa pour dire au gouvernement qu'il veut défendre la vie qu'il s'est bâtie.



Photo Presse canadienne

## Ils ont l'appui des facteurs et des postiers de la FTQ

Les employés de G. Lapalme ont reçu l'appui sans réserve des facteurs et des postiers montréalais affiliés à la FTQ, qui considèrent qu'il s'agit d'une lutte de principe qui dépasse la stricte allégeance syndicale. Les facteurs, les postiers et la FTQ

ont formé avec les employés de G. Lapalme et la CSN un front commun dans cette lutte. Et par solidarité, les facteurs et les postiers montréalais ne font aucun travail qui était antérieurement exécuté par les employés de G. Lapalme, et ne collabo-

rent pas avec les scabs que le bureau de poste engage.

Les facteurs et les postiers ont également contribué au fonds de secours des employés de G. Lapalme, comme des syndicats de la CSN l'ont fait.

## "J'accuse Carl Goldenberg"

"J'accuse Carl Goldenberg d'avoir sacrifié son devoir à l'intérêt mesquin du dénommé Kierans. J'accuse Carl Goldenberg d'avoir préparé son rapport avec l'avis de certains ministres du cabinet. J'accuse Carl Goldenberg d'avoir sacrifié la liberté individuelle et personnelle des travailleurs de s'associer en syndicat de leur choix à l'intérêt d'un groupe de ministres qui

sont trop orgueilleux pour admettre leur incompétence et leurs erreurs dans toute cette affaire des postes.

M. Goldenberg, si respectable soit-il, a été un outil, un instrument dans les mains du gouvernement pour masquer la réalité anti-syndicale de Kierans et empêcher l'éclatement du cabinet."

C'est ce qu'a déclaré Marcel Pepin, président de la CSN, au cours de la manifestation du 9 avril organisée devant le parlement d'Ottawa par le Conseil central de Montréal et les employés de G. Lapalme. C'était la troisième fois que les employés de G. Lapalme se rendaient au parlement.



# Pas de chèque en blanc pour l'assurance-maladie

## Il faut se grouiller: la date-limite est le 1er juillet 1970

Si on ne veut pas que le gouvernement qui sera élu le 29 avril mette n'importe quoi dans le régime d'assurance-maladie qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain, il faut s'en occuper! Et sérieusement!

C'est le sens que veut donner à cette campagne le secrétariat du Comité central d'action politique non-partisane de la CSN, qui en a donné il y a quelques temps le coup de départ.

### Bill vide

Le projet de loi instituant le régime d'assurance-maladie, aussitôt renvoyé dans les limbes à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale pour cause électorale, ne résiste pas à un examen attentif. Le président de la CSN, qui en a donné il y a quelques temps le coup de départ.

Le bill 8 (c'est le numéro qu'il

porte), est donc un bill vide. Il faut voir à ce qu'il soit bien rempli.

### Péchés d'omission

Le projet de loi instituant l'assurance-maladie ne spécifie pas l'éventail des biens et des services qui seront prévus par le régime. Il ne précise pas non plus quelles catégories de professionnels pourront participer au régime.

La position de la CSN est claire là-dessus. Elle a établi une liste de services de base qui doivent être exigés dès le 1er juillet 1970. Ces services, qui doivent être défrayés au complet par le futur régime, selon la CSN, vont des soins chirurgicaux à la chirurgie buccale par chirurgien-dentiste, en passant par les soins dentaires jusqu'à 18 ans, les soins aux femmes enceintes et aux assistés sociaux, le paiement des médicaments pour les malades chroniques et les assistés sociaux, les

examens de la vue et les lunettes pour les enfants, les prothèses, la réadaptation, l'ambulance, les soins des professions para-médicales et les soins médicaux dispensés par des professionnels autres que médecins, de même que les soins infirmiers à domicile prescrits par le médecin.

En ce qui a trait aux services non compris pour le 1er juillet 1970, il faudra voir à ce qu'un calendrier précis et acceptable de mise en vigueur de ces services soit établi.

### Financement

Le projet de loi prévoit que le régime d'assurance-maladie sera financé grâce à une prime de 0.8% du salaire des salariés, de la masse salariale des employeurs et du revenu des non-salariés, jusqu'à concurrence de \$125. par année.

Ce mode de financement ne satisfait pas les revendications de caractère égalitaire et démocratique de la CSN.

Nous proposons plutôt que le plafonnement soit enlevé et que le régime soit financé par l'impôt sur le revenu plutôt que par des primes. De cette façon, les gens qui gagnent davantage paieraient davantage et ceux qui gagnent moins paieraient moins. Avec le système proposé par le gouvernement, les riches ne paieraient pas plus que les gens à revenus ordinaires.

En adoptant ce mode de financement progressif, le gouvernement récolterait des sommes plus élevées et pourrait fournir plus de services lors de la mise en vigueur du régime.

Le gouvernement de l'Union nationale prive les Québécois du régime d'assurance-maladie depuis deux ans; la CSN insiste donc pour que le régime soit mis en vigueur le 1er juillet prochain, quel que soit le parti qui remportera les élections du 29 avril.

## Il faut que les négociations soient publiques

Les travailleurs veulent veiller au grain; ils ne veulent pas se faire passer de sapins quand le gouvernement négocie avec les médecins. Nous savons trop ce qui est arrivé en 1967 quand les radiologistes ont négocié à huis-clos avec le gouvernement. Ils ont été comblés et traités aux petits oignons. Nous ne voulons pas que ça se reproduise et que continue de se perpétuer cette consécration des classes. Les négociations entre amis, loin des yeux du public, il faut que ça cesse!

Un des principaux objectifs de la campagne lancée par la CSN vise à ce que les négociations qui se déroulent actuellement entre le gouvernement et les médecins deviennent publiques immédiatement: Que les médecins rendent leurs demandes publiques et que le gouvernement en fasse autant avec ses offres, pour que la population puisse être informée suffisamment afin de porter un jugement valable.

Pourtant, avant même que le gouvernement ait négocié avec les médecins, la Commission d'enquête sur la santé et le bien être (Castonguay, candidat libéral dans Louis-Hébert) prévoyait en 1964 que les revenus des médecins devaient être de \$49,500 en 1971. Ce qui serait environ 9 fois la moyenne des revenus des salariés québécois. Le rang social exige-t-il des écarts aussi scandaleux?

Il faut que le gouvernement se compromette publiquement sur les offres qu'il entend faire aux médecins. Il doit faire connaître sa résistance et s'appuyer sur l'opinion publique pour retenir les ambitions démesurées des médecins.

Pourquoi les médecins seraient-ils les seuls, dans le secteur public, à négocier en cachette? Veut-on cacher certaines petites combines à la population?

## La faillite du système privé d'assurance-maladie

Après 35 ans d'efforts des sociétés privées d'assurance au Canada:

- 7,500,000 (7 1/2 millions) des Canadiens n'avaient aucune assurance-médicale.
- Plus de 3,000,000 (3 millions) de ceux qui sont assurés ont une protection insuffisante. (Commission Hall, Vol. 1, p. 746)

Après 24 ans au Québec:

- Plus de 3 millions de Québécois étaient sans protection.
- 60% des assurés étaient assurés en vertu de régimes ne prévoyant qu'une fraction du

coût des soins.

- 64% des Québécois, en 1969, étaient assurés plus ou moins, dont 7% d'assistés sociaux.
- Les Québécois assurés versaient \$85 millions en primes. (Comité de recherches sur l'assurance-santé, Québec, janvier 1966)

Les frais d'administration des régimes privés sont très élevés. Ensemble des régimes d'assurance

La retenue (c'est-à-dire les frais d'administration, la publicité, l'adhésion de nouveaux groupes ou particuliers, les commissions

payées aux agents, les impôts et les profits) a totalisé au Canada, en 1961, 38% du total des indemnités, dans le cas des contrats collectifs.

Régimes commerciaux d'assurances

Le pourcentage en retenues est le plus élevé dans le cas des contrats individuels et collectifs ensemble.

La retenue atteint 44.3% (Commission Hall, Vol. 1, p. 736) La Commission Hall

Un régime de soins médicaux administré par l'industrie (privée) coûterait \$183 millions de plus

au Canada qu'un régime administré par des organismes publics.

(Commission Hall, Vol. 1, p. 749) L'administration de l'assurance-maladie par l'entreprise privée coûte beaucoup plus cher que celle des régimes publics administrés par l'Etat.

Par exemple:

En Saskatchewan —

Seul régime administré par des organismes publics — dont essentiellement l'Etat — les frais d'administration représentaient (1964) environ 5.7%.

## Ceux qui ont retardé l'assurance-maladie

Depuis qu'il est question un peu sérieusement d'assurance-santé, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, les forces suivantes ont dépensé beaucoup d'énergie, soit pour l'empêcher, soit pour la retarder, soit pour lui donner le moins d'envergure possible.

- 1) Le trust de l'assurance privée
- 2) Les collèges de médecins et autres groupements professionnels de médecins
- 3) Les organisations capitalistes, telles que les Chambres de commerce.

L'assurance privée a fait des pieds et des mains pour empêcher un système étatique de s'instaurer.

Elle a perdu cette bataille, en première ligne.

Sa deuxième ligne de bataille est la suivante:

- a) Servir d'agent pour percevoir les primes du système d'Etat.
- b) S'assurer que le régime d'Etat ne soit pas un régime complet, de manière à conserver le plus grand marché possible, pour tous les services qui pourraient être vendus en surplus.

Les associations de médecins

Plusieurs associations de médecins se sont également agitées contre le projet d'assurance-santé ou d'assurance-maladie. Certaines ont même fondé ou songé à fonder des sociétés d'assurance-médicale privées pour éviter l'entrée en scène de l'Etat dans ce domaine.

Leur deuxième ligne de bataille est maintenant la suivante:

- a) Réclamer le droit individuel de ne pas participer au régime.
- b) Réclamer le droit de participer au régime quant à certains patients et de ne pas y participer quant à d'autres, au choix du médecin. (Le médecin, de la sorte, se ferait

payer les mauvaises créances par l'Etat et serait libre d'exploiter à sa guise tous les malades capables de payer...)

- c) Revendiquer le droit de demander au patient des honoraires additionnels à ceux payés par l'Etat, dans les cas où le médecin participe au régime.
- d) Négocier avec l'Etat des taux d'honoraires énormes, de manière à partir, pour l'avenir, d'une base très élevée, afin de se situer pour la vie nettement dans l'échelle des grands privilégiés.
- e) La profession médicale, par son appétit excessif pour l'argent, exerce une pression indue et risque de réduire gravement les services prévus pour le régime.

Les chambres de commerce

Les organisations capitalistes telles que les chambres de commerce et autres associations patronales ont généralement appuyé les efforts des assureurs privés et des médecins contre l'assurance-maladie.

- a) Il leur fallait défendre l'entreprise privée dans ce secteur, quels que soient ses torts.
- b) Les sociétés privées d'assurance accumulent du capital, que les financiers capitalistes investissent ensuite à leur gré. Il ne fallait pas tarir cette source de capital privé.
- c) La sécurité sociale est toujours regardée plus ou moins de travers par les capitalistes, parce que si elle profite au peuple, elle augmente d'autre part le besoin d'argent de l'Etat, provoque la hausse des impôts, siphonne donc une partie du capital disponible vers l'Etat et renforce le rôle et par conséquent la puissance de l'Etat. Les capitalistes aiment au contraire à régner seuls.

Un cas spécial: le trust des produits pharmaceutiques

Il y a un cas spécial. C'est le cas du trust des produits pharmaceutiques.

- a) Le cas spécial qu'il pose, se sont les prix excessifs de ces produits.
- b) Cette industrie exploite le consommateur et rend difficile d'inclure le paiement du coût des médicaments dans le régime.
- c) Le rendement de cette industrie pour ses propriétaires a été, de 1953 à 1960, de 81% supérieur à celui de l'ensemble des industries manufacturières (Rapport Hall, vol. 1, p. 683).
- d) "Les prix des médicaments au Canada comptent parmi les plus élevés des nations industrialisées." (Rapport Hall, vol. 1, p. 643.)
- e) Les caprices de la spéculation la plus effrénée sur les produits pharmaceutiques: par exemple, la prednison se vendait \$17. les cent unités aux pharmaciens de Saskatchewan, et \$1.95 aux hôpitaux... (Même source)

f) L'industrie pharmaceutique est au deuxième rang par ses contributions aux caisses électorales. (Douglas Fullerton, La Presse, 24 février 1969).

- g) Des études ont démontré que l'on pourrait réduire le coût des médicaments de 30 à 35% sans que l'industrie pharmaceutique en soit sérieusement atteinte.
- h) Promotion et publicité lui coûtent 30% de ses ventes.

Il faut vaincre cette conjuration antidémocratique

Il faut conclure que, si les assureurs privés et les associations capitalistes font de leur mieux pour empêcher, retarder ou réduire l'assurance-maladie, les médecins, eux, de même que les fabricants de produits pharmaceutiques exercent une pression formidable sur le coût éventuel de l'assurance-maladie et par conséquent peuvent rendre celle-ci extrêmement coûteuse et donc réduire l'éventail des services qu'elle offrirait.

## le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.

## La fin des privilèges

Il y a quelque temps, le président de la CSN, Marcel Pepin, a prononcé une conférence à Trois-Rivières devant un groupe de médecins. Après avoir fait un tour d'horizon rapide sur la situation actuelle de la société, en voie de socialisation, il a abordé devant les médecins le délicat sujet de l'assurance-maladie. Voici les principales positions qu'il a prises.

### Société dépassée

"Dans le domaine de l'assurance-maladie, les structures verrouillées d'une société passée et dépassée devront faire place à d'autres, dans lesquelles les fantaisies de faiseurs d'argent ne constitueront vraisemblablement plus le principe même, la règle déterminante de l'organisation sociale en cette matière."

### Profiteurs du régime

"Les médecins dans leur ensemble, et comme un nombre indéfini d'hommes de profession, d'industriels, de marchands, de financiers et de notables de toutes sortes n'ont fait que ce que toute la société d'un certain rang faisait sans encombre: profiter."

### Démocratisation

"Ou bien la santé deviendra un droit réel et efficace, comme le veut l'esprit de socialisation, ou bien nous aurons choisi que les profits de quelques-uns valent mieux que la santé publique et que son bien-être économique."

### Justice?

"Comment justifier que l'instruction, la situation, la classe en

somme, puisse autoriser des écarts proprement démesurés et taillent pour l'individu qui en profite des places sociales dont les privilèges n'encouragent que trop, ensuite, une politique impitoyable pour la défense de ces privilèges?"

### Salaires des médecins

"La socialisation, loin d'être faite pour enrichir indûment des individus, est faite pour réduire des inégalités. Nous n'admettrons pas, et le peuple dans son entier n'admettra pas, que les revenus des médecins demeurent exorbitants et le deviennent encore plus."

### Avenir

"Je vous dis: rapprochez-vous vite de l'esprit nouveau. Le social est l'avenir, les privilèges sont condamnés. Il y aura un jour, je l'espère, une société des hommes."

### Le mot de la fin

"Vous soignez le peuple, je le défends."

Procurez-vous la brochure sur l'assurance-maladie publiée par le secrétariat d'action politique de la CSN. C'est un outil essentiel pour les militants. La brochure se vend 25 cents. On s'adresse à Maurice Dussault, au bureau de la CSN à Québec, 155 est boul. Charest (529-2561).

# Les produits Pharmaceutiques coûtent les yeux de la tête

## Mais ceux qui les fabriquent sont mal payés et mettent leur santé en danger

Plus une entreprise est forte, plus elle semble se fier à l'argent de ses employés. Est-ce normal?

Certainement pas, mais c'est ce qui se passe à l'usine E. R. Squibb and Sons de Ville St-Laurent, où 75 employés de la production sont en grève depuis le 21 janvier dernier. Squibb fabrique des produits pharmaceutiques.

Il n'est pas difficile de faire la preuve de la force de cette pieuvre aux multiples ramifications qu'est le trust Squibb. Le tableau ci-contre en donne un aperçu. Que représentent pour un trust qui compte plus de 30,000 employés dans une quarantaine de pays les 75 hommes et femmes de l'usine de Ville St-Laurent qui luttent pour sauver leur peau, littéralement? Rien, des pions sur un échiquier, des pantins qu'on peut manoeuvrer de New York en tirant les bonnes ficelles!

C'est une lutte pour le respect de la personne humaine qui se poursuit silencieusement depuis plus de 13 semaines chez Squibb. Car la question est posée, désormais. Une entreprise a-t-elle le droit, moralement, de jouer ainsi avec la santé et même la vie de ses employés? Les gouvernements ont-ils le droit, moralement, d'effectuer des contrôles très stricts sur la qualité des médicaments qui sont produits dans une usine tout en oubliant de vérifier si les hommes et les femmes qui sont affectés à cette production ne risquent pas leur santé en manipulant de dangereuses drogues?

A ces questions, nous répondons: NON. On n'a pas le droit d'agir de la sorte. Et c'est pour gagner ce respect de leur personne que les grévistes acceptent depuis trois mois les pires privations.

### Dangers

Pour un salaire minable, (moyenne de \$2.11 l'heure), les employés doivent jouer avec leur santé. Les locaux dans lesquels ils travaillent sont exigus et mal aérés. A longueur de jour, ils manipulent et respirent une quantité incroyable de produits chimiques nuisibles à leur santé. Ce ne sont pas des blagues; des médecins et des chimistes le confirment.

"Le gouvernement devrait faire une enquête sur les conditions de travail dans toute l'industrie pharmaceutique. Comme médecin, je boycotterai les produits Squibb aussi longtemps que durera la grève". Le docteur Paul Ferron, de Longueuil.

"Les conditions sanitaires des employés de même que les conditions de travail qui existent chez Squibb me semblent tout à fait abominables. Il est monstrueux de constater que ces supposés protecteurs de la santé soient aussi irresponsables envers leurs propres employés". Le docteur Maurice Jobin.

Les médecins de la clinique de citoyens de Saint-Jacques, les docteurs Howard, Bergman et Bellemare, exigent eux aussi une enquête publique, une législation qui protège les employés de l'industrie pharmaceutique et des inspections qui ne soient pas une farce comme c'est le cas présentement, alors que la compagnie est avertie quelques jours à l'avance de la visite des inspecteurs.

Le directeur du département de pharmacologie de l'université McGill, M. Mark Nickerson, affirme de son côté qu'une enquête s'impose après "avoir examiné le cas d'un employé de Squibb, M. Michel Brisson, qui a été intoxiqué pendant la fabrication d'un produit appelé Moditen."

D'autres médecins, comme les docteurs Maurice Rochon et Serge Mongeau, ont condamné eux aussi la situation qui est celle des employés de Squibb.

### Négociations

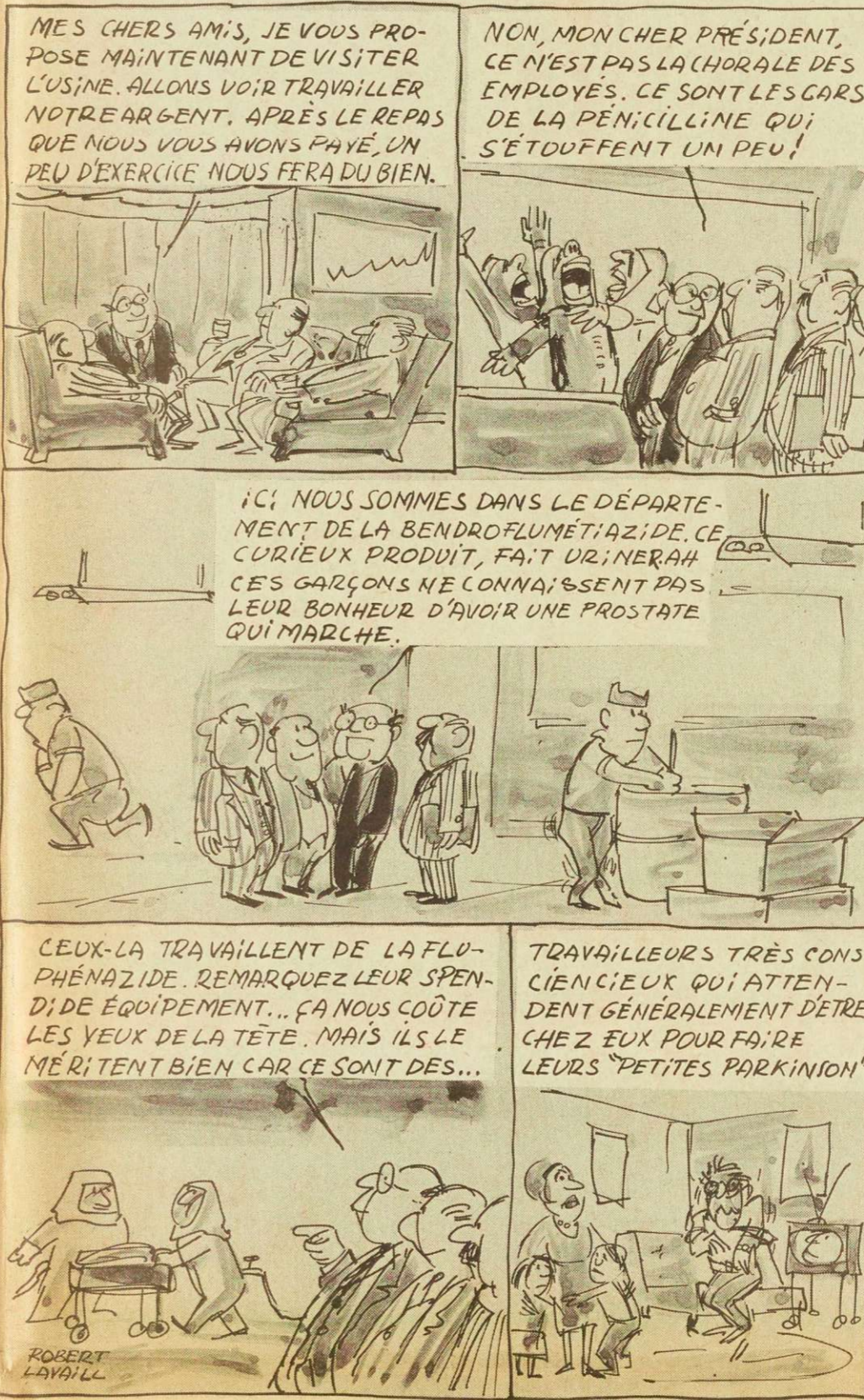
Depuis le début de la grève, il n'y a eu qu'un avant-midi et un après-midi de négociation. Selon le conseiller technique de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, Pierre G. Rolland, les négociations, avant la grève, ont été extrêmement dures. "La compagnie a tenté de rétrograder tous les articles de la convention", affirme-t-il.

La convention est expirée depuis le 31 juillet, mais les négociations en vue du renouvellement ont débuté le 18 juin. Malgré les affirmations de la compagnie, il ne reste pas que le monétaire à régler; les clauses relatives à la santé et à la sécurité, le droit de grève et les contrats à forfait n'ont pas encore fait l'objet d'un accord.

### Résultats

La campagne menée par la CSN pour faire en sorte que la santé des travailleurs de l'industrie pharmaceutique soit mieux protégée commence à porter fruits; on apprend en effet que dans une importante usine du même genre que celle de Squibb, la direction fournit depuis quelques temps à ses employés des masques offrant une protection beaucoup plus adéquate.

Il ne faut pas oublier non plus que les syndiqués de Squibb sont presque des pionniers dans ce secteur. Plus de 6,000 travailleurs de l'industrie pharmaceutique attendent avec anxiété les résultats qu'obtiendra le syndicat chez Squibb. La plupart sont membres d'associations de boutique contrôlées par des administrateurs.



## Le portrait de Squibb, ou les employés sont en grève depuis le 21 janvier

● Siège social: New York

● Chiffre d'affaires en 1968 pour toutes les filiales: \$630 millions.

● Usine dans 40 pays, et 30,000 employés.

● Ventes au Canada en 1966: \$6 millions.

● Salaire moyen des 75 employés de l'usine de ville St-Laurent: \$2.11 l'heure.

● Négociateur patronal: Roy Heenan (tristement célèbre depuis la grève de Daly et Morin.

● Durée de la grève: 13 semaines, soit depuis le 21 janvier.

## Comment l'action syndicale a sauvé 200 travailleurs de Maniwaki victimes d'une fermeture d'usine

Malgré la fermeture de l'usine SOGEFOR de Maniwaki, le 30 mars dernier, les 200 employés de cette filiale de la Société générale de financement n'ont pas été mis à pied et ne perdront pas un seul sou durant les 5 mois que durera la fermeture.

En effet, à la suite de négociations laborieuses entre la compagnie, le syndicat, les gouvernements fédéral et provincial, un programme a été mis sur pied, permettant aux employés de suivre des cours et de recevoir leur plein salaire depuis le 6 avril. Devant la gravité de la situation, le Syndicat national des employés du veneer de Maniwaki (CSN) et la direction de la compagnie SOGEFOR ont uni leurs efforts pour trouver une solution qui soit la plus humaine possible pour les 200 travailleurs concernés.

Les deux gouvernements ont été sollicités pour qu'ils trouvent une famille, à l'intérieur des lois existantes, pouvant assurer que les employés ne soient pas obligés d'absorber les contrecoups découlant de la difficulté actuelle d'écouler le produit fabriqué à Maniwaki. En effet, en raison de la diminution énorme de la construction aux États-Unis par suite de la lutte contre l'inflation, les producteurs étaient dans l'obligation de vendre leur veneer à perte. Pour la compagnie, la seule porte de sortie était la suspension de la production durant une période déterminée.

Durant 5 mois, les employés recevront donc des cours académiques, de même que certains cours reliés à leur emploi. Le fédéral leur versera les allocations prévues par la loi sur la formation professionnelle et le Québec versera la différence entre ces allocations et le salaire des employés. Comme la compagnie a accepté de ne pas mettre ses employés à pied mais des les considérer comme étant toujours à son emploi, ces derniers ne perdront aucun bénéfices marginaux.

Cette solution a été fort bien acceptée par les employés, ce qui prouve que lorsqu'une compagnie et un syndicat unissent leurs efforts pour forcer la main aux gouvernements, les chances de réussite sont meilleures.

## Fin de la grève à Princeville

Après plus de 7 mois de grève, les 100 employés de la compagnie Weyerhaeuser de Princeville ont signé le 20 mars dernier un nouveau contrat de travail qui fait d'eux les travailleurs les mieux payés dans l'industrie du contreplaqué au Québec.

Les augmentations de salaire sont de l'ordre de 30 pour cent; le salaire moyen, qui était de \$1.56 à l'expiration de l'ancienne convention fera un bond à \$2.02 dès le 21 mars 1971. Il aura donc fallu pas moins de 226 jours de grève avant de faire entendre raison à la puissante compagnie Weyerhaeuser. De nombreuses améliorations ont aussi été acquises au chapitre des vacances et des bénéfices marginaux.

Ce conflit fera certes époque dans la région des Bois Francs en raison de l'extraordinaire solidarité syndicale qui s'est manifestée tout au long de la grève. Les grévistes de Princeville pourront être cités en exemple à tous les syndiqués du Québec pour leur ténacité.

Le comité d'action politique du Conseil central de Victoriaville a joué un rôle très actif tout au long du conflit, contribuant ainsi à lui donner une dimension provinciale.

## Les grèves au Québec

C'est devenu un lieu commun de dire que la province de Québec s'en va chez le diable avec toutes les grèves qui y sont déclenchées. Et la plupart des esprits bien-pensants associent immédiatement ces grèves et la CSN.

Et pourtant, les chiffres officiels du gouvernement du Québec pour l'année 1969 prouvent que les salariés du Québec ont perdu en moyenne seulement 0.66 jour en grève chacun tandis qu'en Ontario, la perte moyenne est de 2.10 jours, soit presque quatre fois plus qu'au Québec. Pour ce qui est du Canada, la moyenne s'établit à 1.15 jours perdus par salarié.

Il en est de même pour les jours/hommes, où la moyenne pour le Québec s'établit à 10.6 jours alors qu'elle est de 45.2 jours en Ontario.

On n'a pas entendu beaucoup de politiciens proclamer ces chiffres. C'est vrai qu'ils ne se servent des chiffres que quand ça fait leur affaire.

## Rubber maid s'excuse auprès de Cooprix

La compagnie Rubbermaid a finalement changé son fusil d'épaule et a adressé des excuses à la direction du magasin Cooprix de Montréal pour le retard apporté dans la livraison de commandes. On sait que cette compagnie refusait de fournir à Cooprix les produits commandés parce que le magasin coopératif les vendait à un prix inférieur au prix "suggéré". C'est une autre campagne, lancée par le mouvement coopératif et le mouvement syndical, qui a donné de bons résultats. La FTQ, la CEQ, la CSN et le Conseil central de Montréal avaient dénoncé l'attitude de Rubbermaid devant le ministre Ron Basford. La situation pourissait depuis le mois de septembre. On remarquera la vitesse avec laquelle les autorités fédérales ne se sont pas occupées de la question...

## Grève à Chambly

Les 17 employés municipaux de la ville de Chambly, en grève depuis le 23 février dernier, se battent pour avoir la sécurité d'emploi et ils ne lâcheront pas tant qu'ils ne l'auront pas obtenue. "On aime mieux faire la grève un an s'il le faut, mais on veut être sûrs qu'en retournant à l'ouvrage, ce sera pour un bon bout de temps", disent-ils.

Car le maire de la place estime que la ville a fait une erreur en gardant à son service des employés qu'elle aurait dû congédier depuis au moins 10 ans. Ils veulent corriger des erreurs administratives en mettant dehors les plus vieux employés. "Il n'y a pas un syndicat qui se respecte qui accepterait de couper le cou des membres qu'il doit défendre", estime le négociateur Gilles Girard.

La mauvaise foi de la ville est évidente. Le syndicat a déposé son projet de convention le 1er avril 1969 et la ville a attendu 7 mois avant de présenter, le 6 novembre dernier, une première contre-proposition.

Le syndicat a présentement en mains plusieurs pièces pouvant servir à l'élaboration d'un dossier concernant l'administration municipale de Chambly. Si la ville ne se décidait pas, dans un avenir très rapproché, à négocier de bonne foi, les faits qui seront portés à la connaissance de la population de Chambly pourraient bien faire la preuve que les idées de grandeur du conseil municipal coûtent un peu cher aux portefeuilles des contribuables.

## Le gouvernement refuse de négocier avec les employés de la SCHL

Que ce soit le gouvernement lui-même ou l'un de ses organismes, la marque de commerce du fédéral semble être l'arrogance lorsqu'il s'agit de négocier avec des travailleurs.

Les 80 concierges à l'emploi de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) membres du Syndicat national des employés de la SCHL sont en train d'en faire l'expérience. Après seulement deux séances de négociation directe, le syndicat s'est vu dans l'obligation de faire appel à l'aide d'un conciliateur. Or, depuis cette date, soit le 21 janvier dernier, la SCHL ne bouge pas d'un pouce. "Leur bonne foi se limite à se rendre au ministère du Travail mais rendus là, ils refusent de négocier", affirme M. Joseph Biédron, conseiller technique du syndicat.

Les gars gagnent en moyenne \$75 clair par semaine et leurs demandes sont raisonnables, si on regarde ce que gagnent les concierges à l'emploi de la Commission scolaire de Montréal, syndiqués à la CSN. Le salaire actuel est de \$4,940 à la SCHL et de \$7,130 à la Commission scolaire le 1er juillet prochain.

Le plus absurde, c'est que depuis le début de la conciliation, ce sont deux Anglais qui ne comprennent pas un mot de français qui représentent la SCHL à la table et qui opposent un non catégorique à toute demande syndicale.

"La SCHL nous considère comme des torchons", disent les concierges. Va falloir que ça change!

## La CSN vous recommande de lire chaque dimanche QUEBEC-PRESSE

### POURQUOI?

- Pour les nouvelles les plus fraîches de la fin de semaine. Des nouvelles véridiques, vérifiées, fiables.
- Pour les articles de toutes sortes qui s'y trouvent et qui intéressent les sportifs, les ménagères, les syndiqués, la politique, les travailleurs, les comités de citoyens, enfin tout le monde!
- Parce que Québec-Presses est le seul journal du dimanche à grand tirage à être soutenu par les grands organismes populaires, en particulier la CSN, la FTQ, la CEQ.
- Parce qu'il est le seul journal du dimanche à défendre activement les intérêts des travailleurs plutôt que ceux des bourgeois et qui prend fait et cause pour le peuple contre la haute finance.
- Parce que c'est un journal libre!
- Parce que c'est un journal vivant!

C'est un devoir syndical, et c'est un PLAISIR de lire

QUEBEC-PRESSE

chaque dimanche.

Exigez-le de votre marchand de journaux!